

vais vous entretenir. Il a été colonisé principalement par des gens d'origine écossaise, amenés sur les lieux par la compagnie de la Baie d'Hudson, et un peu plus tard par des Français au service de Revilon Frères, une compagnie faisant alors le commerce des fourrures dans cette région.

Ces gens se sont mêlés à la population indigène et ont donné naissance à ce que nous appelons notre population de Métis. Leur mentalité n'a pas été sensiblement modifiée par l'apport de sang anglais et français. Elle reste indienne. Il y a 15 mois environ on a supprimé l'allocation familiale de ces gens. On l'a fait progressivement. Au début, peu de gens ont été atteints. Plus tard, il y en eu davantage et finalement presque toute la région y a passé. Les honorables députés seront sans doute surpris d'apprendre que la loi sur les allocations familiales comporte une évaluation des ressources de ce genre. Il faut pouvoir procurer à son enfant des choses pour une valeur de \$5 par mois pour toucher l'allocation familiale. Ce n'est pas difficile quand les enfants sont au foyer. Le ministère présume que les \$5 sont dépensés dès que l'enfant est au foyer, mais là où ça se complique c'est quand l'enfant est envoyé en pension ou dans une institution quelconque. D'ordinaire, il n'est pas nécessaire de mettre les enfants en pension, mais dans cette région le métier des gens l'exige pratiquement de tous.

Et quel est ce métier? Le piégeage et la pêche! N'oublions pas que leur mentalité est encore celle d'Indiens et par conséquent de nomades. Ce n'est que depuis l'établissement des allocations familiales que les Indiens s'intéressent sérieusement à l'enseignement bien que l'instruction les intéresse réellement un peu depuis l'arrivée des missionnaires, car les Oblats se sont établis dans la région depuis 160 ans et se trouvent surtout à des endroits comme l'Île à la Crose, Portage-la-Loche et d'autres encore. Les missionnaires ont accompli un travail merveilleux mais ils se sont heurtés à la répugnance naturelle des Indiens et des Métis pour l'instruction.

Les allocations familiales ont beaucoup modifié cette attitude. Elles les ont encouragés à fréquenter l'école, et les missionnaires ont réussi à les persuader des avantages de la fréquentation scolaire et de l'instruction. Les allocations familiales et le ministère de la Santé que dirige avec tant de compétence notre ministre ont produit d'autres résultats qui se sont profondément fait sentir dans la région. Avec les ans, nous avons extirpé de la région le fléau de la tuberculose qui faisait des ravages parmi les Indiens, dont la race au lieu de s'éteindre est en voie de se multiplier rapidement.

Cela fait surgir certains problèmes et il est certain, en particulier, que la chasse et la pêche ne suffiront plus à répondre aux besoins de la population. Elles n'assureront pas la subsistance de la population croissante de la région. Il nous faut donc trouver de nouvelles sources d'emploi pour ces gens. Ils doivent s'assimiler davantage aux blancs et essayer d'exercer les mêmes métiers. Le premier pas dans cette voie est l'instruction. A propos de la suppression des paiements, je dois dire que, si les allocations familiales n'assurent pas en soi l'instruction, elles sont néanmoins un complément nécessaire qui s'est révélé utile.

Durant quatre ou cinq ans après l'institution du régime des allocations familiales, ces gens les ont touchées. Il va sans dire qu'on se demande pourquoi ils ne les reçoivent plus aujourd'hui. Cependant, au cours de la période où ils les ont touchées, les effets ont été bienfaisants. Les autorités des missions ont réussi à convaincre un plus grand nombre de ces gens à fréquenter l'école. Les directeurs des missions m'ont dit que les prêtres mettaient parfois quatre ou cinq ans à convaincre ces gens,—et il ne faut pas oublier qu'ils s'occupent d'eux depuis plus de 160 ans,—de fréquenter l'école. Je tiens à rendre hommage à ces hommes dévoués, qui ont passé leur vie dans cette région du pays en vue d'aider les Métis et les Indiens. Ils ont consenti à y passer leur vie; j'estime donc que nous devrions étendre les allocations familiales à toute notre population.

J'ai demandé pourquoi les paiements ont été interrompus. Ils l'ont été au moment où le directeur régional des allocations familiales a été mis à la retraite il y a un an et demi environ. Il a été remplacé par un nouveau directeur au sujet duquel j'ai demandé certains renseignements. Le ministre a bien voulu me mettre en communication avec lui. Je me suis aussi entretenu avec d'autres fonctionnaires du ministère ces derniers mois, mais toujours avec le même résultat. On nous dit que la décision relève du Parlement; c'est ce que j'avais prétendu dès le début.

Le nouvel administrateur, qui s'en tenait à la lettre de la loi, a privé des allocations les gens qui envoient leurs enfants à des pensionnats, ceux qui les envoient à un endroit où ils peuvent loger et fréquenter l'école. Je répète qu'en cette région cela s'impose car il s'agit d'un peuple nomade. Comme ils vivent à des distances de 50 à 150 milles des écoles, il faut que leurs enfants habitent dans un endroit central, sinon ils ne peuvent fréquenter l'école. On a supprimé l'allocation parce que les parents ne versent pas \$5 par mois à l'institution en